



Canadian
Institute
of Actuaries

Institut
canadien
des actuaires

Note éducative

Conseils en matière d'évaluation du passif des contrats d'assurance pour les assureurs-vie pour l'année 2020

Document 220126

ARCHIVÉ

Ce document a été archivé le 11 avril 2023

Note éducative

Conseils en matière d'évaluation du passif des contrats d'assurance pour les assureurs-vie pour l'année 2020

**Commission des rapports financiers des
compagnies d'assurance-vie**

Août 2020

Document 220126

*This document is available in English
© 2020 Institut canadien des actuaires*

L'actuaire devrait connaître les notes éducatives pertinentes. Les notes éducatives ne constituent pas des normes de pratique et sont donc de caractère non exécutoire. Toutefois, elles ont pour but d'illustrer l'application des normes de pratique, de sorte qu'il ne devrait y avoir aucun conflit entre elles. L'actuaire devrait toutefois prendre note qu'une pratique que les notes éducatives décrivent dans un cas particulier n'est pas nécessairement la seule pratique reconnue dans ce cas ni nécessairement la pratique actuarielle reconnue dans une autre situation. Le mode d'application de normes de pratique dans un contexte particulier demeure la responsabilité des membres. À mesure qu'évoluent les normes de pratique, une note éducative peut ne pas faire renvoi à la version la plus actuelle des normes de pratique. L'actuaire devrait donc se reporter à la version la plus récente des normes. Afin de soutenir l'actuaire, le site Web de l'ICA présente un document de référence à jour indiquant les modifications en cours aux fins de la mise à jour des notes éducatives.

NOTE DE SERVICE

À : Tous les membres du domaine de pratique de l'assurance-vie

De : Steven W. Easson, président
Direction des conseils en matière d'actuariat

Marie-Andrée Boucher, présidente
Commission des rapports financiers des compagnies d'assurance-vie

Date : Le 13 août 2020

Objet : **Note éducative : Conseils en matière d'évaluation du passif des contrats d'assurance pour les assureurs-vie pour l'année 2020**

Introduction

La Commission des rapports financiers des compagnies d'assurance-vie (CRFCAV) a élaboré la présente note éducative pour fournir des conseils aux actuaires dans différents domaines concernant l'évaluation du passif des contrats d'assurance pour les assureurs-vie pour l'année 2020 dans le cadre des principes comptables généralement reconnus (PCGR) canadiens. De plus, la note fournit une mise à jour sur les études d'expérience récemment publiées ainsi que des renseignements préliminaires au sujet des révisions possibles dans les rapports financiers à venir. Les conseils fournis dans la présente note éducative témoignent de la position de la majorité des membres de la CRFCAV au sujet des pratiques actuarielles appropriées à appliquer conformément aux normes de pratique.

La note éducative comprend six sections et une annexe. Les six sections présentent du contenu sur les sujets suivants : les études d'expérience, la mortalité pour l'assurance-vie et les rentes, les hypothèses économiques IFRS 17, les scénarios stochastiques et le capital. L'annexe A présente une liste des notes éducatives et documents de recherche pertinents; les documents sont classés par sujet.

Une version préliminaire de la note éducative a été partagée avec les commissions suivantes :

- Commission des rapports financiers des compagnies d'assurances IARD (CRFCA-IARD);
- Commission sur la gestion des risques et le capital requis (CGRCR);
- Commission sur l'actuaire désigné/responsable de l'évaluation;
- Commission sur les normes comptables internationales (assurance);
- Commission de l'indemnisation des accidents du travail.

La note éducative a également été présentée à la Direction des conseils en matière d'actuariat (DCA) au cours des mois qui ont précédé la demande d'approbation. La CRFCAV et la sous-commission sont d'avis qu'elles ont traité tous les commentaires importants reçus des diverses commissions.

L'élaboration de la présente note de service et de la note éducative respecte le protocole d'approbation des notes éducatives de la DCA. Conformément à la politique sur le *Processus officiel d'approbation de matériel d'orientation autre que les normes de pratique et les documents de recherche* de l'Institut canadien des actuaires (ICA), la présente note éducative a été préparée par la CRFCAV et a reçu l'approbation finale aux fins de diffusion par la DCA le 11 août 2020.

L'actuaire devrait connaître les notes éducatives pertinentes. Les notes éducatives ne constituent pas des normes de pratique et sont donc de caractère non exécutoire. Toutefois, elles ont pour but d'illustrer l'application des normes de pratique, de sorte qu'il ne devrait y avoir aucun conflit entre elles. L'actuaire devrait toutefois prendre note qu'une pratique que les notes éducatives décrivent dans un cas particulier n'est pas nécessairement la seule pratique reconnue dans ce cas ni nécessairement la pratique actuarielle reconnue dans une autre situation. Le mode d'application de normes de pratique dans un contexte particulier demeure la responsabilité des membres. À mesure qu'évoluent les normes de pratique, une note éducative peut ne pas faire référence à la version la plus actuelle des normes de pratique. L'actuaire devrait donc se reporter à la version la plus récente des normes. Afin de soutenir l'actuaire, le site Web de l'ICA présente un [document de référence](#) à jour indiquant les modifications en cours aux fins de la mise à jour des notes éducatives.

La CRFCAV tient à souligner la contribution de sa sous-commission qui l'a aidée à élaborer la présente note éducative : Dan Doyle et Mario St-Hilaire.

Prière d'adresser les questions ou commentaires au sujet de la présente note éducative à Marie-Andrée Boucher à mboucher@eca.ca.

Conseils aux membres en de situations particulières

De temps à autre, les membres de l'ICA demandent des conseils à la CRFCAV. L'ICA et la CRFCAV encouragent vivement ce type de dialogue. Nous voulons assurer aux membres de l'ICA qu'il est convenable et approprié de consulter la présidente ou le vice-président de la CRFCAV.

On rappelle aux membres de l'ICA que les réponses fournies par la CRFCAV ont pour objectif de les aider à interpréter les normes de pratique, les notes éducatives et les Règles de déontologie de l'ICA, ainsi qu'à évaluer le bien-fondé de certaines techniques ou hypothèses. Une réponse de la CRFCAV ne constitue pas une opinion officielle quant à savoir si le travail en question est conforme aux normes de pratique de l'ICA. Les conseils fournis par la CRFCAV ne sont pas de caractère exécutoire à l'endroit du membre.

Normes de pratique

Les révisions suivantes aux normes de pratique ont été approuvées récemment :

- [Normes de pratique](#)
 - Révisions à la section 3500 des normes de pratique applicables aux régimes de retraite, en vigueur le 1^{er} décembre 2020;

- Révisions à la partie 1000 et à la section 2500 des normes applicables à l'assurance concernant l'examen de la santé financière (ESF) qui remplace l'examen dynamique de suffisance du capital (EDSC), en vigueur le 1^{er} janvier 2020.
- Révisions aux sections 1400 et 1500 de la section générale des normes de pratique concernant l'assurance de la qualité (auparavant examen par les pairs), en vigueur le 1^{er} juillet 2019;
- Ajout de la sous-section 3270 aux Normes de pratique applicables aux régimes de retraite – Informations à fournir sur les modèles stochastiques utilisés pour satisfaire aux exigences réglementaires spécifiques de provisionnement des régimes de retraite, en vigueur le 1^{er} juillet 2019;
- Révisions aux normes applicables aux régimes publics d'assurance pour préjudices corporels (partie 5000), en vigueur le 15 décembre 2019.

Ces publications se trouvent sur le site Web de l'ICA sous [Publications](#). Une liste des notes éducatives et des documents de recherche pertinents se trouve à l'annexe A.

Certains conseils de l'an passé demeurent pertinents et ils ont été repris dans la présente note éducative (conseils non modifiés). D'autres conseils ont été modifiés, soit pour tenir compte de récents développements ou pour apporter certaines clarifications (conseils modifiés). Les versions précédentes du présent document se trouvent également à l'annexe A.

Les sujets abordés ci-après sont :

1. COVID-19 (<i>nouveaux conseils</i>)	5
2. Études d'expérience (<i>conseils modifiés</i>)	5
3. Mortalité pour l'assurance-vie et les rentes (<i>conseils modifiés</i>)	6
4. Hypothèses économiques (<i>conseils modifiés</i>)	7
5. Normes internationales d'information financière (<i>conseils modifiés</i>)	8
6. Scénarios stochastiques (<i>conseils non modifiés</i>)	11
7. Section du capital (<i>conseils modifiés</i>)	12
Annexe A : Conseils de l'ICA	13

SWE, MAB

1. COVID-19 (nouveaux conseils)

La pandémie de COVID-19 pose nombre de défis aux actuaires. Dans bien des domaines, les conséquences de la COVID-19 sont encore inconnues pour le moment.

L'ICA s'emploie à informer ses membres à ce sujet par le biais du [Carrefour COVID-19](#) sur son site Web. Nous invitons les actuaires à consulter régulièrement le Carrefour, car il contient des analyses, des webémissions, des liens et des articles qui sont pertinents pour l'exercice de la profession dans le contexte actuel.

Par ailleurs, l'ICA travaille activement avec plusieurs assureurs à la collecte de données sur la mortalité des assurés liée à la COVID-19, afin de publier des mises à jour plus fréquentes de l'incidence de ce virus sur la mortalité des assurés.

Bien qu'il existe actuellement plus de questions que de réponses, il y a plusieurs considérations que les actuaires sont encouragés à analyser et à examiner lorsqu'ils évaluent périodiquement la pertinence de leurs procédés, leurs méthodes et leurs hypothèses. Chaque actuaire prendrait les mesures nécessaires pour déterminer les changements à apporter et les introduire, s'il y a lieu.

2. Études d'expérience (conseils modifiés)

La Commission sur les études d'expérience (de la Direction de la recherche) a publié les études suivantes depuis le début de l'année 2019 :

- Étude de mortalité – [Risques normaux grande branche au Canada 2017-2018 à l'aide des tables 86-92 et 97-04](#) (juillet 2020)

Cette étude annuelle reflète l'expérience de mortalité des polices d'assurance-vie normale grande branche canadiennes étudiées entre les dates d'anniversaires 2017 et 2018.

- Sondage sur la mortalité et la déchéance – [Rapport du sondage sur les hypothèses de déchéance et de mortalité suivant le premier renouvellement pour les régimes d'assurance temporaire à prime nivelée](#) (avril 2020)

Il s'agit de la phase 2 de cette étude sur la mortalité et la déchéance. Un sondage a été effectué à la fin de 2017 qui portait sur les hypothèses de détérioration de la mortalité et de déchéance utilisées pour la tarification et la modélisation des produits d'assurance temporaire à prime nivelée. Le rapport résume les constatations tirées des 15 réponses reçues dans le cadre de la phase 1. La phase 2 inclura une étude de mortalité et de déchéance des polices d'assurance temporaire à prime nivelée à mesure que se termine la période du premier terme.

- Étude de morbidité – [Étude sur l'exonération de primes en assurance-vie collective \(2009-2015\)](#) (janvier 2020)

L'étude met à jour l'expérience de mortalité et de rétablissement des assurés invalides à l'aide de la récente étude de l'Institut canadien des actuaires (2009-2015) sur les taux de terminaison de l'invalidité de longue durée (ILD). Il est prévu que l'examen de l'exonération de primes en assurance-vie collective deviendra une étude périodique.

- Étude de morbidité – [Polices canadiennes d'assurance individuelle maladies graves \(2007 à 2016\) basée sur les tables de taux d'incidence prévus de CANCI 2008](#) (juin 2019)

Il s'agit du quatrième rapport qui présente l'expérience de morbidité intercompagnies pour les polices canadiennes d'assurance individuelle maladies graves (MG).

- Étude de mortalité – [Expérience canadienne de mortalité des rentiers pour les produits de rentes collectives, années civiles 2007 à 2016](#) (mars 2019)

Il s'agit du deuxième rapport découlant d'une étude sur l'expérience relative aux produits de rentes collectives. Cette étude repose sur la participation de six sociétés. Les données couvrent les années civiles 2007 à 2016. Ce rapport porte sur la construction d'une nouvelle table de mortalité, GAC2012, basée sur l'expérience à l'étude.

- Étude de morbidité – [Étude sur les taux de terminaison d'invalidité de longue durée en assurance collective](#) (janvier 2019)

Il s'agit de la phase 1 de l'étude sur l'ILD en assurance collective. La phase 1 consiste en une révision des taux de terminaison d'ILD au Canada à la lumière des nouvelles statistiques des années civiles 2009 à 2015; elle repose sur la participation de 16 sociétés. La phase 2 – [Modèles d'analytique prédictive pour l'expérience des taux de terminaison d'invalidité en assurance collective au Canada](#) (mai 2019) s'appuie sur les données actualisées de l'étude de la première phase et met à contribution les techniques d'analyse prédictive pour analyser les effets d'une quinzaine de variables.

La Sous-commission sur les études d'expérience prévoit publier l'étude suivante prochainement :

- Étude sur la mortalité et la déchéance pour les régimes d'assurance temporaire après la période de prime nivelée

Tel que mentionné précédemment, la phase 1, qui a fait l'objet d'une publication en avril 2020, présente les résultats du sondage sur les hypothèses de mortalité et de déchéance utilisées pour les produits temporaires à prime nivelée. La phase 2 présentera l'étude de mortalité et de déchéance des polices d'assurance temporaire à prime nivelée, à mesure que s'achève la période de paiement de la prime nivelée. L'étude devrait être publiée en 2020.

3. Mortalité pour l'assurance-vie et les rentes (conseils modifiés)

Aucun changement n'a été apporté aux normes relatives à la mortalité des assurés et des bénéficiaires de rentes. La dernière promulgation a eu lieu en 2017.

Nous rappelons à l'actuaire que le 30 juillet 2017, le Conseil des normes actuarielles (CNA) a publié une [Communication finale d'une promulgation de taux prescrits d'amélioration de la mortalité dans les normes de pratique sur l'évaluation des contrats d'assurance : Assurance de personnes \(accidents et maladie\) \(sous-section 2350\)](#), avec date d'entrée en vigueur le 30 octobre 2017.

L'ICA a mis sur pied un groupe de surveillance du projet qui s'emploiera à examiner l'échelle d'amélioration de la mortalité de 2017 afin de la réviser. L'examen débutera cette année et devrait se terminer en 2021 ou après.

4. Hypothèses économiques (conseils modifiés)

Taux d'intérêt négatifs (nouveau)

À l'échelle mondiale, il existe des marchés développés où les taux d'intérêt négatifs sont observés ou l'ont été dans le passé. L'actuaire tiendrait compte des effets des taux d'intérêt négatifs sur l'évaluation du passif des contrats d'assurance. La CRFCAV estime que la construction des scénarios prescrits de la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB) demeure appropriée même si les taux d'intérêt sans risque initiaux sont négatifs.

La section 4.1 de la note éducative révisée de 2015 [Hypothèses de placement utilisées dans l'évaluation du passif des contrats d'assurance de personnes](#) traite de l'élaboration des scénarios de taux d'intérêt. En voici un extrait : « En élaborant des scénarios déterministes, l'actuaire fixerait à 1 point de base les taux d'intérêt à terme négatifs ou nuls. » La CRFCAV estime que cet énoncé peut avoir été inclus pour des raisons pratiques (p. ex., limites du système) ou d'autres raisons. La CRFCAV estime qu'il est approprié de refléter les taux d'intérêt négatifs dans l'évaluation lorsqu'ils surviennent. L'actuaire s'assurerait qu'ils sont modélisés de façon appropriée et qu'ils ne donnent pas lieu à des conséquences inattendues.

Écarts de crédit (conseils modifiés)

La note éducative révisée [Hypothèses de placement utilisées dans l'évaluation du passif des contrats d'assurance de personnes](#) (septembre 2015) fournit des conseils sur l'établissement des hypothèses d'écart de crédit, y compris les marges et les limites. Deux clarifications s'imposent :

- Si le test effectué au niveau actif et le passif a été déterminé selon la MCAB démontre que l'écart de crédit net maximal après application de la marge promulguée (net des défauts) augmente le passif, la marge supplémentaire se rapportant à l'écart de crédit net après application de la marge s'appliquerait à chaque actif à revenu fixe, comme le démontre l'exemple suivant.
- La stratégie de placement dans un segment donné de la MCAB prévoit des réinvestissements dans trois actifs à revenu fixe, avec des écarts de crédit nets ultimes après application de la marge présumés de 130 points de base, 90 points de base et 50 points de base.
- L'écart de crédit net moyen après application de la marge, mais avant l'application de la marge supplémentaire prévue au paragraphe 2330.08, est de 90 points de base.
- Après l'application de la marge supplémentaire prévue au paragraphe 2330.08, les écarts de crédit nets après application de la marge pour les deux premiers actifs sont réduits à 80 points de base chacun, et l'hypothèse de 50 points de base pour le troisième actif reste inchangée. Il en résulte un écart de crédit net moyen après application de la marge de 70 points de base.
- Les scénarios supplémentaires (comme décrits au paragraphe 2330.33) se limitent à faire varier les divers taux d'intérêt sans risque et non les écarts de crédit.

En 2017, la CRFCAV a mis sur pied une sous-commission chargée de revoir l'écart de crédit net promulgué. La sous-commission avait pour mandat de réviser les données utilisées par le groupe précédent au cours des dernières années et de déterminer s'il était nécessaire de

recommander une modification de l'écart de crédit maximal de 80 points de base, promulgué en mai 2014 ([document 214046](#)). À l'époque, la sous-commission avait recommandé de n'apporter aucun changement à l'écart de crédit net maximum promulgué.

Aucun changement n'est prévu en 2020. Toutefois, dans le respect de son protocole visant des mises à jour opportunes, le CNA a approuvé la mise sur pied d'un groupe désigné chargé de passer en revue l'écart de crédit maximal promulgué; tout changement entrerait en vigueur en 2021.

Taux de réinvestissement ultime (*conseils modifiés*)

Le CNA est chargé de promulguer, de temps à autre, les critères d'étalonnage des taux d'intérêt sans risque stochastiques et les taux de réinvestissement ultimes (TRU). La faiblesse des taux d'intérêt a incité le CNA à surveiller de près ces développements et ce dernier a promulgué des TRU mis à jour et il a mis à jour les critères d'étalonnage pour la fin de 2019. La [communication finale](#) de la promulgation a été publiée en juillet 2019, avec date d'entrée en vigueur le 15 octobre 2019. Veuillez consulter la section 6 ci-dessous pour de plus amples renseignements sur les critères d'étalonnage.

Aucun changement n'est prévu en 2020. Toutefois, compte tenu que la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17 a été repoussée au 1^{er} janvier 2023 et la faiblesse des taux d'intérêt qui se poursuit depuis la dernière promulgation, le CNA, dans le respect de son protocole visant des mises à jour opportunes, a approuvé la mise sur pied d'un groupe désigné chargé de passer en revue le TRU et les critères d'échantillonnage promulgués; tout changement entrerait en vigueur en 2021.

5. Normes internationales d'information financière (*conseils modifiés*)

IFRS 17 (*conseils modifiés*)

En mai 2017, l'International Accounting Standards Board® (the Board) a publié les normes initiales relativement aux contrats d'assurance, IFRS 17. La date d'entrée en vigueur a été repoussée plus tôt en 2020 pour les exercices financiers débutant le 1^{er} janvier 2023 ou après. The Board a discuté des modifications à l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* lors de ses plus récentes réunions, en réponse aux préoccupations et défis soulevés par les parties prenantes dans la foulée de la mise en œuvre de l'IFRS 17. Les modifications à l'IFRS 17 ont été publiées en juin 2020. Consultez le [site Web de l'IASB](#) pour obtenir les plus récentes informations. Veuillez prendre note qu'un compte professionnel eIFRS est requis afin d'accéder aux normes définitives et aux documents connexes.

L'ICA est très actif dans ce domaine et plusieurs commissions passent en revue la norme IFRS 17 et les conseils connexes.

L'ICA a mis sur pied la Commission directrice sur la norme IFRS 17 afin que ses membres reçoivent en temps opportun les informations et les conseils dont ils ont besoin pour mettre en œuvre la norme. Par ailleurs, la Commission travaille avec d'autres parties intéressées à la détection d'éventuels doubles emplois et omissions.

Le CNA a constitué deux groupes désignés : l'un est chargé de réviser les Normes de pratique se rapportant aux contrats d'assurance pour tenir compte d'IFRS 17, et l'autre d'étudier l'incidence de la norme IFRS 17 sur le rôle de l'actuaire désigné.

Le groupe désigné du CNA mis sur pied pour étudier les normes de pratique relatives aux contrats d'assurance a publié, en mars 2020, un [Exposé-sondage révisé visant à intégrer aux Normes de pratique en vigueur au Canada les principes de la Norme internationale de pratique actuarielle 4 – Services actuariels relativement à l'IFRS 17, Contrats d'assurance](#). Le Conseil des normes comptables du Canada a fait savoir qu'il avait l'intention de l'adopter telle quelle aux fins de l'évaluation des contrats d'assurance dans les états financiers établis selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) canadiens.

En novembre 2019, [l'Association Actuarielle Internationale](#) (AAI) a adopté la Norme internationale de pratique actuarielle 4 (NIPA 4), qui porte sur la norme IFRS 17, *Contrats d'assurance*. La NIPA 4 traite des pratiques actuarielles pour aider à l'évaluation du passif des contrats d'assurance réalisée conformément à IFRS 17. Les changements significatifs proposés par l'exposé-sondage de l'ICA permettent d'aligner les normes de pratique (NP) sur les exigences d'IFRS 17 et d'inclure les conseils de la NIPA 4.

Le groupe désigné du CNA chargé d'étudier l'incidence de la norme IFRS 17 sur le rôle de l'actuaire désigné a publié une [déclaration d'intention](#) en décembre 2019 au sujet des changements proposés. Il compte déposer ses recommandations préliminaires de modifications des Normes de pratique plus tard en 2020.

La Commission des normes comptables internationales (assurance), qui relève de la Direction des affaires internationales de l'ICA, s'est vu confier le mandat suivant en ce qui concerne les normes comptables et les normes actuarielles internationales pour l'évaluation des produits d'assurance et des produits connexes :

- Surveiller l'évolution et s'assurer que les nouveaux développements pertinents et importants soient communiqués de façon appropriée au sein de l'ICA;
- Recommander les endroits où des conseils additionnels précis de nature canadienne puissent être utiles et, le cas échéant, contribuer à leur élaboration;
- Fournir de la rétroaction du point de vue de l'ICA aux organismes dirigeants internationaux, lorsque l'occasion est jugée appropriée et pertinente.

La Direction des conseils en matière d'actuariat (DCA) de l'ICA a récemment publié les ébauches de notes éducatives suivantes rédigées par la Commission des normes comptables internationales (assurance) :

- [Passage de la MCAB à l'IFRS 17 – Évaluation des contrats d'assurance avec participation au Canada](#) identifie les principales composantes de l'évaluation des contrats avec participation et indique comment ces composantes pourraient changer en passant du cadre actuel, la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB), au cadre IFRS 17 ; elle a été publiée en version provisoire en mars 2019 ;
- [Comparaison de la norme IFRS 17 avec les Normes de pratique actuelles de l'ICA](#) établit les principales différences dans l'évaluation du passif des contrats d'assurance entre la norme IFRS 17 et la MCAB; elle a été publiée en version provisoire en septembre 2018.

L'AAI élabore une note actuarielle internationale (NAI 100). La DCA a passé en revue la version actuelle de l'exposé-sondage de la NAI 100 et l'a publiée en février 2019 à titre d'ébauche de

note éducative [Application de la norme IFRS 17, Contrats d'assurance](#). La note a pour but d'aider les praticiens dans la mise en application d'IFRS 17.

La CRFCAV est aussi très active dans l'examen et l'élaboration de notes éducatives afin de fournir des conseils aux praticiens en assurance-vie, en complément des notes actuarielles internationales. Des sous-commissions ont été formées pour examiner des sujets pertinents. Ces sous-commissions ont notamment pour mandat de fournir des conseils aux membres sous forme de notes éducatives et de rapports. Les principes directeurs des sous-commissions sont les suivants :

- D'abord et avant tout, tenir compte des perspectives particulières au Canada plutôt que de répéter les conseils actuariels internationaux;
- Fournir des conseils pour la mise en œuvre qui sont cohérents avec la norme IFRS 17 et les normes de pratique actuarielle et notes éducatives canadiennes et ne pas restreindre sans raison valable les choix disponibles en vertu d'IFRS 17;
- Tenir compte des implications pratiques associées à la mise en œuvre de méthodes potentielles; en particulier, veiller à tenir dûment compte des options qui ne nécessitent pas des coûts et des efforts excessifs pour les mettre en œuvre.

Les ébauches suivantes de notes éducatives ou de rapports ont déjà été publiées ou devraient l'être en 2020 ou 2021 :

- [Conformité aux conseils applicables d'IFRS 17](#)
- [IFRS 17 : ajustement au titre du risque non financier pour les contrats d'assurance de personnes](#)
- [Estimation des flux de trésorerie futurs pour les contrats d'assurance de personnes en vertu de la norme IFRS 17](#)
- [IFRS 17 – Unités de couverture pour les produits d'assurance de personnes](#)
- [Évaluation conforme au marché des garanties financières des contrats d'assurance de personnes en vertu d'IFRS 17](#)
- [Taux d'actualisation des contrats d'assurance de personnes en vertu d'IFRS 17](#)
- [Évaluation de l'admissibilité à la méthode de la répartition des primes en vertu d'IFRS 17 pour les contrats d'assurances IARD et d'assurance de personnes](#)²
- Évaluation des contrats d'assurance canadiens avec participation en vertu d'IFRS 17 (T4 2020-T1 2021)
- Méthode de la juste valeur en vertu d'IFRS 17 (T1 2021-T2 2021)²
- Exigences concernant les informations à fournir en vertu d'IFRS 17 (2021)²
- Frais en vertu d'IFRS17 (2021)²

¹ Ce document a été élaboré conjointement par la CRFCAV, la CRFCA-IARD et la Commission de l'indemnisation des accidents du travail.

² Il s'agit de publications conjointes de la CRFCAV et de la CRFCA-IARD.

- Application des taux d'actualisation pour les contrats d'assurance de personnes en vertu d'IFRS 17 (2021)²

Après avoir passé en revue la norme IFRS 17 et les conseils existants, y compris les conseils de la Commission des normes comptables internationales (assurance) et de l'AAI, la Sous-commission sur les composants investissement et les dérivés incorporés a conclu que des conseils supplémentaires applicables au Canada n'étaient pas nécessaires pour le moment. La sous-commission continue de surveiller les développements et de coordonner les conseils, le cas échéant.

L'ICA s'emploie par ailleurs à informer ses membres au sujet de la norme IFRS 17, par le biais de webémissions, de séances à l'occasion des assemblées ainsi que par d'autres moyens. Le site Web de l'ICA comporte un [blogue sur les IFRS](#) (vous devez ouvrir une session pour consulter la page). Ce centre de ressources réservé aux membres renferme tout ce qu'on peut vouloir savoir à propos d'IFRS 17, incluant des documents, des liens à des sites Web importants et des mises à jour des commissions qui travaillent à aider les membres à se préparer à ce changement d'envergure. De plus, les mandats de chaque sous-commission mentionnée ci-dessus se trouvent également sur ce blogue.

IFRS 9 (conseils légèrement modifiés)

De nombreux assureurs n'adopteront pas la norme IFRS 9 avant l'entrée en vigueur, en 2023, de la norme IFRS 17. Toutefois, certaines entités l'ont déjà adoptée, notamment celles qui font partie des grandes institutions financières, comme les sociétés d'assurances appartenant à une banque. Dans le cas de ces entités, l'actuaire pourrait avoir vu des changements dans la valeur comptable des actifs qui pourraient avoir une incidence sur l'évaluation selon la MCAB. De nouvelles provisions pour créances irrécouvrables pourraient aussi avoir été établies par les comptables en vertu de la norme IFRS 9; si tel est le cas, l'actuaire aurait pris des mesures pour éviter tout double comptage avec les provisions pour risque de crédit incluses dans le passif selon la MCAB.

6. Scénarios stochastiques (conseils non modifiés)

Critères d'étalonnage des modèles de taux d'intérêt sans risque aux fins de l'évaluation selon la MCAB (conseils modifiés)

En 2018, la CRFCV a mis sur pied un groupe de travail chargé de mettre à jour les critères d'étalonnage des taux d'intérêt sans risque stochastiques et il a publié une [révision de supplément de note éducative](#) le 18 avril 2019. La [communication finale](#) des recommandations du CNA basées sur ce document a été publiée le 3 juillet 2019 et la date d'entrée en vigueur est le 15 octobre 2019.

La révision du supplément de note éducative renferme des conseils mis à jour pour les taux d'intérêt sans risque à long terme (échéance résiduelle d'au moins 20 ans) et pour les taux d'intérêt sans risque à court terme (échéance d'un an), les taux d'intérêt sans risque à moyen terme (échéance de cinq à 10 ans) et la pente de la courbe de rendement. L'exercice précédent avait pris en compte les données allant jusqu'au milieu de 2016; le présent groupe a pris en compte les données jusqu'au milieu de 2018, mais il a utilisé la même méthode qu'en 2017.

7. Section du capital (*conseils modifiés*)

En 2019, la Commission sur la gestion des risques et le capital requis (CGRCR) a introduit une note éducative annuelle semblable, laquelle présente un survol des conseils pertinents aux fins du capital et de la gestion des risques, incluant des mises à jour et des conseils portant sur le TSAV, l'examen de la santé financière (ESF) et le dispositif ORSA. Cette note éducative renferme des liens aux notes éducatives portant sur le capital, aux lignes directrices réglementaires et aux autres références utiles. La note éducative [Conseils en matière de préparation des rapports de 2020 sur le capital et l'examen de la santé financière à l'intention des sociétés d'assurance-vie, d'assurances IARD et d'assurance hypothécaire](#) a été publiée en avril 2020.

ARCHIVÉ

Annexe A : Conseils de l'ICA

Numéro de document	Titre	Date de publication
Section générale des normes		
219120	Document de recherche : <u>L'application de la théorie de la crédibilité dans l'industrie canadienne de l'assurance-vie</u>	Le 6 novembre 2019
219113	Normes définitives : <u>Révisions des Normes de pratique applicables à l'assurance (section 2500 et partie 1000)</u>	Le 15 octobre 2019
219058	Normes définitives – <u>Révisions aux sections 1400 et 1500 de la section générale des normes de pratique (partie 1000)</u>	Le 13 mai 2019
219057	Note de service : <u>Révisions aux sections 1400 et 1500 de la section générale des normes de pratique (partie 1000)</u>	Le 13 mai 2019
218076	<u>Exposé-sondage visant à intégrer aux Normes de pratique en vigueur au Canada les principes de la Norme internationale de pratique actuarielle 4 – Services actuariels relativement à l'IFRS 17, Contrats d'assurance</u>	Le 16 mai 2018
218023	Normes définitives – <u>Révision des Normes de pratique applicables à l'assurance (sections 2400 et 2500)</u>	Le 22 février 2018
218024	Note de service : <u>Révision des Normes de pratique applicables à l'assurance (sections 2400 et 2500)</u>	Le 22 février 2018
217125	Normes définitives – <u>Section générale (partie 1000)</u>	Le 12 décembre 2017
217126	Note de service : <u>Normes définitives – Révision de la Section générale des Normes de pratique (partie 1000)</u>	Le 12 décembre 2017
217015	Note de service : <u>Révision des Normes de pratiques applicables à l'assurance (partie 2000)</u>	Le 3 février 2017
217014	Normes définitives – <u>Normes de pratiques applicables à l'assurance (partie 2000)</u>	Le 3 février 2017
217007	Note éducative – <u>Utilisation de modèles</u>	Le 26 janvier 2017
217005	Normes définitives – <u>Révision de la Section générale des Normes pour tenir compte de l'utilisation de modèles</u>	Le 26 janvier 2017
217006	Note de service : <u>Normes finales – Révision de la Section générale des Normes pour tenir compte de l'utilisation de modèles</u>	Le 26 janvier 2017

Numéro de document	Titre	Date de publication
214128	Note de service : <u>Normes de pratique définitives – Modifications aux normes générales et aux normes spécifiques à certaines pratiques – Cohérence des rapports et conformité à la Norme de pratique actuarielle internationale 1</u>	Le 9 décembre 2014
214129	Normes définitives : <u>Modifications aux normes générales et aux normes spécifiques à certaines pratiques – Cohérence des rapports et conformité à la Norme de pratique actuarielle internationale 1</u>	Le 9 décembre 2014
213008	<u>Normes définitives portant sur les Normes de pratique applicables à l'évaluation des contrats d'assurance (section 2300), afin de réduire l'étendue de la pratique concernant certains points</u>	Le 12 février 2013
211091	Normes de pratique définitives : <u>Section générale des Normes de pratique – Prise en compte des événements relatifs au travail</u> (version propre)	Le 26 septembre 2011
210088	Document de recherche : <u>Exigences sur les informations à fournir en vertu des Normes internationales d'information financière (IFRS) pour les assureurs vie</u>	Le 13 décembre 2010
210086	Note éducative : <u>Évaluation du passif des polices brut et des sommes à recouvrer auprès des réassureurs</u>	Le 1 ^{er} décembre 2010
206147	Note éducative : <u>Recours au jugement de l'actuaire pour l'établissement des hypothèses et des marges pour écarts défavorables</u>	Le 30 novembre 2006
206132	Note éducative : <u>Marges pour écarts défavorables</u>	Le 8 novembre 2006
205122	Note éducative : <u>Applicabilité des règles, des normes et autres conseils aux membres de l'ICA</u>	Le 30 novembre 2005
20169	Document de recherche : <u>L'utilisation des techniques stochastiques aux fins de l'évaluation du passif selon les PCGR au Canada</u>	Le 15 août 2001

Hypothèses économiques et MCAB		
219078	<u>Communication finale de la promulgation mise à jour des taux de réinvestissement ultimes et des critères d'étalonnage des taux d'intérêt sans risque stochastiques dans les Normes de pratique applicables à l'évaluation du passif des contrats d'assurance : Assurance de personnes (vie, accidents et maladie) (sous-section 2330)</u>	Le 3 juillet 2019
219046	<u>Supplément de note éducative : Étalonnage des modèles stochastiques de taux d'intérêt sans risque aux fins de l'évaluation selon la MCAB</u>	Le 18 avril 2019
218091	Rapport explicatif : <u>Élaboration des taux de réinvestissement ultime (TRU)</u>	Le 26 juin 2018
218033	Note éducative : <u>Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV) et exigences de suffisance de capital en assurance de personnes (ESCAP)</u>	Le 14 mars 2018
217085	Révision de supplément de note éducative – <u>Étalonnage des modèles stochastiques de taux d'intérêt sans risque aux fins de l'évaluation selon la MCAB</u>	Le 16 août 2017
217081	<u>Communication finale de la promulgation mise à jour des taux de réinvestissement ultimes et des critères d'étalonnage des taux d'intérêt sans risque stochastiques dans les Normes de pratique applicables à l'évaluation du passif des contrats d'assurance : Assurance de personnes (vie, accidents et maladie) (sous-section 2330)</u>	Le 28 juillet 2017
217080	<u>Communication finale de la promulgation de critères d'étalonnage pour les rendements des actions mentionnés dans les Normes de pratique pour l'évaluation du passif des contrats d'assurance : Assurance de personnes (accidents et maladie) (sous-section 2370)</u>	Le 28 juillet 2017
217055	Document de recherche : <u>Étalonnage des rendements et de la volatilité des actions pour les modèles stochastiques</u>	Le 17 mai 2017
215111	Supplément de note éducative : <u>Établissement de la courbe de rendement sans risque de défaut d'un marché à l'équilibre pour le scénario de base</u>	Le 17 décembre 2015
215111T	Supplément de note éducative : <u>Établissement de la courbe de rendement sans risque de défaut d'un marché à l'équilibre pour le scénario de base : Fichier Excel</u>	Le 17 décembre 2015
215072	Note éducative révisée : <u>Hypothèses de placement utilisées dans l'évaluation du passif des contrats d'assurance de personnes</u>	Le 16 septembre 2015

214109	Document de recherche : Élaboration des nouveaux scénarios de taux d'intérêt prescrits aux fins des évaluations selon la MCAB	Le 10 octobre 2014
214096	Communication finale de la promulgation de critères d'étalonnage pour le rendement des placements mentionné dans les Normes de pratique pour l'évaluation du passif des contrats d'assurance : Assurance de personnes (vie, accidents et maladie) (sous-section 2360) (rendement d'instruments à revenu fixe)	Le 21 août 2014
214046	Communication finale – Promulgations de l'écart de crédit net maximum, des taux de réinvestissement ultimes et des critères d'étalonnage des taux d'intérêt sans risque stochastiques dans les Normes de pratique applicables à l'évaluation du passif des contrats d'assurance : Assurance de personnes (vie, accidents et maladie) (sous-section 2330 des normes définitives pour la révision des Normes de pratique)	Le 15 mai 2014
214047	Normes définitives : Révisions concernant des hypothèses de réinvestissement économique à l'intérieur des Normes de pratique applicables à l'évaluation du passif des contrats d'assurance de personnes (vie, accidents et maladie) (section 2300 et sous-section 1110)	Le 15 mai 2014
214048	Note de service : Normes définitives – Révisions concernant des hypothèses de réinvestissement économique à l'intérieur des Normes de pratique applicables à l'évaluation du passif des contrats d'assurance de personnes (vie, accidents et maladie) (section 2300 et sous-section 1110)	Le 15 mai 2014
211027	Note éducative : Hypothèses de rendement des placements pour les éléments d'actif à revenu non fixe pour les assureurs-vie	Le 1 ^{er} mars 2011
209121	Note éducative : Le risque de change dans l'évaluation du passif des polices pour les sociétés d'assurance de personnes	Le 2 décembre 2009
206133	Note éducative : Approximations établies en vertu de la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB)	Le 8 novembre 2006
206077	Note éducative : Répercussions sur la MCAB du chapitre 3855 du CNC – Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation	Le 7 juin 2006
203106	Note éducative : Sélection de modèles de taux d'intérêt	Décembre 2003
203083	Note éducative : Regroupement et répartition du passif des polices	Le 15 septembre 2003

Fonds distincts		
214034	Document de recherche : Étalonnage des rendements des instruments à revenu fixe aux fins du calcul du passif des fonds distincts	Le 11 avril 2014
213004	Normes définitives : Introduction des normes concernant l'opinion de l'actuaire désigné sur l'utilisation de modèles internes pour déterminer le capital réglementaire à l'égard des garanties de fonds distincts	Le 7 février 2013
212027	Note éducative : Prise en compte de la couverture dans l'évaluation des fonds distincts	Le 10 mai 2012
210053	Rapport : Rapport du Groupe de travail sur les méthodes d'évaluation du passif et du capital des fonds distincts	Le 11 août 2010
207109	Note éducative : Considérations relatives à l'évaluation des produits de fonds distincts	Le 22 novembre 2007
205111	Note éducative : Évaluation des garanties d'investissement sur fonds distincts (révisée)	Le 26 octobre 2005
202012	Rapport final : Groupe de travail de l'ICA sur les garanties de placements des fonds distincts	Le 6 mars 2002
Vie universelle		
212012	Note éducative : Évaluation du passif des contrats d'assurance-vie universelle	Le 28 février 2012
Mortalité et amélioration de la mortalité		
217097	Rapport du Groupe de travail sur l'amélioration de la mortalité (version définitive)	Le 20 septembre 2017
217097T	Rapport du Groupe de travail sur l'amélioration de la mortalité (version définitive) – Fichier Excel	Le 20 septembre 2017
217079	Communication finale d'une promulgation de taux prescrits d'amélioration de la mortalité et des marges pour écarts défavorables associées dans les normes de pratique sur l'évaluation des contrats d'assurance : Assurance de personnes (accidents et maladie) (sous-section 2350), et leur promulgation	Le 30 juillet 2017

217079T	<u>Communication finale d'une promulgation de taux prescrits d'amélioration de la mortalité et des marges pour écarts défavorables associées dans les normes de pratique sur l'évaluation des contrats d'assurance : Assurance de personnes (accidents et maladie) (sous-section 2350), et leur promulgation – Tableur Excel</u>	Le 30 juillet 2017
217054	<u>Document de recherche sur la promulgation de l'amélioration de la mortalité</u>	Le 17 mai 2017
217054T	<u>Document de recherche sur la promulgation de l'amélioration de la mortalité – Chiffrier Excel</u>	Le 17 mai 2017
211070	Normes de pratique définitives : <u>Normes de pratique pour l'évaluation du passif des contrats d'assurance : Assurance de personnes (accidents et maladie) (sous-section 2350) – Rapportant à l'amélioration de la mortalité</u> (version propre)	Le 12 juillet 2011
210065	Document de recherche : <u>Document de recherche sur l'amélioration de la mortalité</u>	Le 23 septembre 2010
202037	Note éducative : <u>Mortalité prévue : Polices canadiennes d'assurance-vie individuelle avec tarification complète</u>	Le 8 juillet 2002
Prestations versées du vivant		
218034	Document de recherche : <u>Modèle relatif aux tendances des coûts de soins de santé à long terme au Canada</u>	Le 14 mars 2018
Assurance collective de personnes		
210069	Note éducative : <u>Calcul des sources de bénéfices – Assurance collective de personnes</u>	Le 7 octobre 2010
210034	Note éducative : <u>Évaluation du passif des polices d'assurance collective de personnes</u>	Le 4 juin 2010
Déchéance		
217019	Supplément de note éducative : <u>Déchéance sélective pour les produits d'assurance temporaire renouvelable</u>	Le 16 février 2017
217019t	Supplément de note éducative : <u>Déchéance sélective pour les produits d'assurance temporaire renouvelable – Illustration des diverses méthodes</u>	Le 16 février 2017

Assurance avec participation et produits ajustables		
214008	Note éducative : Calcul des participations des polices avec participation	Le 9 janvier 2014
214006	Normes définitives : Révocation des normes de pratique actuelles intitulées Recommandations – Calculs et projections de participations et Notes explicatives sur certaines recommandations avec sujet des participations, et ajout d’une nouvelle sous-section sur le Calcul des participations des contrats à participation à la partie 2000 des Normes de pratique applicables à l’assurance	Le 9 janvier 2014
211123	Note éducative : Conseils au sujet des avis sur l’équité exigés par la Loi sur les sociétés d’assurances aux termes du projet de loi C-57 (2005)	Le 14 décembre 2011
211084	Normes de pratique définitives : Normes de pratique applicables à l’assurance, Intégration du libellé type sur les opinions sur l’équité (sous-section 2460)	Le 7 septembre 2011
Impôts et frais		
212096	Note éducative : L’impôt futur sur le revenu et l’impôt de remplacement	Le 17 décembre 2012
208004	Note éducative : Effets des modifications proposées à la législation sur l’impôt sur le revenu (proposition du ministère des Finances du 7 novembre 2007)	Le 23 janvier 2008
207029	Note éducative : Révisions du chapitre 3855 du Manuel de l’ICCA – Instruments financiers sur l’impôt sur le revenu futur et l’impôt de remplacement : Mise à jour de la lettre d’automne	Le 11 avril 2007
206134	Note éducative : Hypothèse de frais prévus	Le 8 novembre 2006
Conseils en matière d’évaluation du passif des contrats d’assurance pour les assureurs-vie		
219093	Note éducative : Conseils en matière d’évaluation du passif des contrats d’assurance pour les assureurs-vie pour l’année 2019	Le 28 août 2019
218115	Note éducative : Conseils en matière d’évaluation du passif des contrats d’assurance pour les assureurs-vie pour l’année 2018	Le 12 septembre 2018
217098	Note éducative : Conseils en matière d’évaluation du passif des contrats d’assurance pour les assureurs-vie pour l’année 2017	Le 20 septembre 2017

IFRS 17		
220103	Ébauche de note éducative – Évaluation de l'admissibilité à la méthode de la répartition des primes en vertu d'IFRS 17 pour les contrats d'assurances IARD et d'assurance de personnes	Le 16 juillet 2020
220079	Ébauche de note éducative : Taux d'actualisation des contrats d'assurance de personnes en vertu d'IFRS 17	Le 8 juin 2020
220061	Ébauche de note éducative : Évaluation conforme au marché des garanties financières des contrats d'assurance de personnes en vertu d'IFRS 17	Le 4 mai 2020
220012	Ébauche de note éducative : Conformité aux conseils applicables d'IFRS 17	Le 20 janvier 2020
219131	Ébauche de note éducative : IFRS 17 – Unités de couverture pour les produits d'assurance de personnes	Le 17 décembre 2019
219102	Ébauche de note éducative : Estimation des flux de trésorerie futurs pour les contrats d'assurance de personnes en vertu de la norme IFRS 17	Le 18 septembre 2019
219081	Ébauche de note éducative : IFRS 17 : ajustement au titre du risque non financier pour les contrats d'assurance de personnes	Le 17 juillet 2019
219036	Ébauche de note éducative : Passage de la MACAB à l'IFRS 17 – Évaluation des contrats d'assurance avec participation au Canada	Le 27 mars 2019
219020	Ébauche de note éducative : Application de la norme IFRS 17, Contrats d'assurance	Le 20 février 2019
218117	Ébauche de note éducative : Comparaison de la norme IFRS 17 avec les Normes de pratique actuelles de l'ICA	Le 13 septembre 2018